Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20260320-51DEL2603022DGS-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

VILLE DE CANCALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 18h, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis, salle Jean Raquidel, Espace Joseph Pichot, lieu de leurs séances, sous la présidence de M. LE MOAL Marcel, doyen de l'assemblée.

Étaient présents : LE MOAL Marcel, ROULLE Isabelle, DUMONT Philippe, QUERUEL Gwénaëlle, TOUARIN Philippe, GICQUEL Annick, PLUNIAN-BLOT François, POSSEME Sébastien, LOTELIER Monique, GADESAUDE Cécile, PERAN Patrick, GAUDIN Carine, LEBRET Fannie, GAILLARD Romain, QUESSART Sarah, JAHIER Sébastien, COURTOIS Diane, MAINSARD Stéphane, RAFFARD Marie, BILLARD Dominique, SOREL Anne-Marie, GANDAIS Anne, GEORGE Patrick, LENOUVEL Erwan, ROUX Alban, GOBERT Danielle.

Absents : HARDOUIN Benjamin, DYBA Mathieu, BERNIER Samantha.

Secrétaire de séance : Sarah QUESSART

Délibération n°51-DEL-2026-03-022-DGS Élection des adjoints

Convocation en date du 16 mars 2026
Affaire inscrite à l'ordre du jour de la réunion du 20 mars 2026

Rapporteur : M. le Maire

Exposé : Les adjoints sont élus parmi les conseillers municipaux, au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Principes applicables :

- Scrutin secret,
- Respect de la parité femmes-hommes (alternance stricte sur la liste),
- Majorité absolue au premier et au second tour,
- Majorité relative au troisième tour le cas échéant.

L'ordre de la liste détermine le rang des adjoints (1er adjoint, 2e adjoint, etc.).

Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8,*
Vu *le procès-verbal de l'élection des adjoints en date du 20 mars 2026,*

Considérant *que le conseil municipal a été régulièrement installé,*
Considérant *que l'élection des adjoints a eu lieu au scrutin secret parmi les membres du conseil municipal,*

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20260320-51DEL2603022DGS-DE

Après délibération, le conseil municipal valide l'élection des adjoints après la tenue du scrutin comme désigné ci-dessous :

Madame Isabelle ROULLE	1er adjointe
Monsieur Philippe DUMONT	2ème adjoint
Madame Gwenaëlle QUERUEL	3ème adjointe
Monsieur Philippe TOUARIN	4ème adjoint
Madame Annick GICQUEL	5ème adjointe
Monsieur François PLUNIAN-BLOT	6ème adjoint

Adopté à l'unanimité.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire



Marcel LE MOAL